

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** LVM PLUS
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **UFI:** TQT1-IJSF-P00D-XHX5
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent de lavage de la vaisselle en machine
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hypochlorite de sodium, solution
hydroxyde de potassium
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3	hypochlorite de sodium, solution ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Limite de concentration spécifique: EUH031: C ≥ 5 %	≥5-<10%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥5-≤10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥2,5-<5%
CAS: 37971-36-1 EINECS: 253-733-5	acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique ⚠ Met. Corr.1, H290	≤2,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**



Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Chlore
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 3)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Tenir à l'écart des matières combustibles.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Température de stockage recommandée:** Entre +5°C et +25°C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1310-58-3 hydroxyde de potassium (≥5-≤10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Staub, darf zu keiner Zeit überschritten werden
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium (≥2,5-<5%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

· **DNEL**

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	0,26 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	1,55 mg/m ³ (Effets systémiques et locaux)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	1,55 mg/m ³ (Effets systémiques et locaux)
	DNEL, Aiguë, Travailleurs	3,1 mg/m ³ (Effets systémiques et locaux)
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	3,1 mg/m ³ (Effets systémiques et locaux)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	1 mg/m ³ (effets locaux)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	1 mg/m ³ (effets locaux)

· **PNEC**

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Eau Douce	0,00021 mg/l
Eau de mer	0,000042 mg/l
Libérations intermittentes	0,00026 mg/l
STP	4,69 mg/l
Empoisonnement secondaire	11,1 mg/kg aliment

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 4)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

- **Protection des mains:**
Gants de protection
Gants résistant aux solutions alcalines
Gants résistant aux produits chimiques (EN374)
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

- **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide
- **Couleur:** incolore à jaunâtre
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH à 20 °C:** >13
- **Changement d'état**
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: **LVM PLUS**

(suite de la page 5)

· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,21 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· VOCV (CH)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques.
Réactions aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Oral	LD50	5.800 mg/kg (souris)
	LD50	>1.100 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>20.000 mg/kg (lapin) (OECD402)
Inhalatoire	LC50/1h	>10,5 mg/l (rat) (OECD403)

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	273 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 6)

· **Effet primaire d'irritation:****7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution**

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) Irritation sévère de la peau
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) Provoque des lésions oculaires graves.

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) Corrosif
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) Très corrosif

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée****7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution**

Sensibilisation	(Cochon d'Inde) (OECD406) non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Cochon d'Inde)
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution**

LC50/96h	0,06 mg/l (Salmo gairdneri)
EC50/48h	0,141 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
NOEC	0,0021 mg/l /7d (alg)

1310-58-3 hydroxyde de potassium

LC50/24h	165 mg/l (Poecilia reticulata)
LC50/96h	80 mg/l (Gambusia affinis)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

LC50/24h	145 mg/l (Poecilia reticulata)
LC50/96h	125 mg/l (Gambusia affinis)
EC50/48h	40,4 mg/l (puce d'eau)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

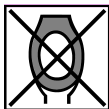
(suite de la page 7)

· **Effets écotoxiques:**· **Remarque:**

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.

· **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B):****7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution**

Microorganismes/Effet sur la boue activée >3 mg/l

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· **Code déchet:**

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

06 02 05

· **Catalogue européen des déchets**

HP8 Corrosif

HP12 Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë

HP14 Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN3266

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	<p>3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYDROXYDE DE SODIUM), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM HYDROXIDE), MARINE POLLUTANT</p> <p>CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM HYDROXIDE)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe** 8 Matières corrosives.
 · **Étiquette** 8

· **IATA**



· **Class** 8 Matières corrosives.
 · **Label** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:**

· **Marquage spécial (ADR):**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80

· **No EMS:** F-A,S-B

· **Segregation groups** (SGG18) Alkalis

· **Stowage Category** B

· **Stowage Code** SW2 Clear of living quarters.

· **Segregation Code** SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

Attention: Matières corrosives.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1L

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport** 2

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 9)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYDROXYDE DE SODIUM), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2024

Numéro de version 1

Révision: 27.09.2024

Nom du produit: LVM PLUS

(suite de la page 10)

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
Agent de lavage de la vaisselle en machine

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chimic SA
Département Sécurité & Législation
+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
ISO: International Organisation for Standardisation
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.
- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois
- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR